



DELIBERATION DU CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

OBJET : DCA_069/2020_PONT ET BARREAU DE CAMELAT : DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE LA CONCERTATION

Nombre de délégués en exercice : 66 L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DIX SEPTEMBRE A 18H30
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRÉS

Présents : 57 M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. PINASSEAU, MME IACHEMET, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, MME DEJEAN-SIMONITI, M. N'KOLLO, MME CUGURNO, M. GIRARDI, MME FRANCOIS, MME COMBRES, M. BRUNEAU, MME LASMAK, M. RAUCH, MME LUGUET, MME LEBEAU, MME LAMY, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, MME FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA, M. DE SERMET, M. GUATTA, M. GILLY, MME MASSARDI (SUPPLEANTE DE M. BENAZET), MME GARDEIL (SUPPLEANTE DE M. VERDIE), M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, MME GENOVESIO, MME CEOTTO (SUPPLEANTE DE M. DELOUVRIE), M. ROBERT, M. SOFYS, MME COUSIN (SUPPLEANTE DE M. SANCHEZ), M. THERASSE, MME LABOURNERIE, M. LABORIE ET M. DREUIL.

Absents : 9 M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, M. BENATTI, M. LLOORCA, MME MAIOROFF, M. LAFUENTE, M. AMELING, MME MEYNARD ET M. CHAU-VAN.

Pouvoirs : 8 M. ZAMBONI A M. PINASSEAU
MME LAUZZANA A M. DIONIS DU SEJOUR
M. BENATTI A MME IACHEMET
M. LLOORCA A M. N'KOLLO
MME MAIOROFF A M. FELLAH
M. LAFUENTE A MME LUGUET
M. AMELING A MME LAMY
MME MEYNARD A M. DELBREL

Date d'envoi de la convocation :
04/09/2020

Expose :

Le barreau de Camélat, infrastructure inscrite au Schéma de programmation des grandes infrastructures validé par le Conseil Communautaire de l'Agglomération d'Agen en date du 21 février 2013, vise à finaliser le grand contournement Ouest de l'agglomération, dans la continuité de la section S3 réalisée en 2017 (*liaison RD656-RD119*). Pour mémoire, les premières réflexions et études de ce grand contournement Ouest ont été diligentées par l'Etat dans les années 1990.

Ce barreau routier assurera, sur approximativement 3 km, la jonction entre la RD119 (*en rive gauche de Garonne*) et la RN1021 (*en rive droite de Garonne*) en traversant les trois communes de Brax, Le Passage d'Agen et Colayrac-Saint-Cirq.

Les objectifs de cet aménagement d'infrastructure sont multiples, les principaux étant de :

- réaliser le dernier élément qui bouclera le contournement Ouest d'Agen et permettra aux flux de transit d'éviter le cœur de l'agglomération,

- contribuer, grâce à la création d'un 3^{ème} pont sur la Garonne, à rééquilibrer les flux et les trafics entre la rive gauche et la rive droite et à délester les 2 ponts urbains actuels (*Beauregard et pont de pierre*),
- améliorer la desserte du second échangeur autoroutier de l'A62 (n°6.1 *Agen Ouest*), dont les travaux d'aménagement vont démarrer, mais aussi celle du Technopole Agen-Garonne, de la zone Sun-Valley, de Walibi-Aqualand (1^{er} *parc de loisirs du Sud-Ouest*) ainsi que celle de la future gare LGV à proximité immédiate,
- désenclaver le Nord-Est (*Villeneuvois et Fumélois*) et le Sud-Ouest (*Albret*) du département en permettant un accès plus rapide de ces territoires à l'A62 et à la RN21.

Cette voirie située dans le prolongement de la RN1021 complètera le réseau routier structurant non seulement à l'échelle de l'agglomération mais également plus largement au niveau du Département et de la Région. Sa réalisation permettra en effet d'optimiser le réseau des routes classées à grande circulation (RGC) mais également celui des itinéraires de transport exceptionnel, en les sortant du cœur de l'agglomération.

La finalisation de la rocade Ouest relève de la 3^{ème} phase d'aménagement du Schéma global de programmation des grandes infrastructures de l'Agglomération Agenaise. Pour rappel, la 1^{ère} phase concernait l'aménagement du barreau S3 à Roquefort (*liaison entre les RD656 et RD119*), de ses carrefours d'extrémité (*G3 et G4*) ainsi que celui d'équipements connexes (*carrefour G8 à Brax et modernisation d'une section de RD656 à Estillac*). La 2^{ème} phase est constituée par l'aménagement du second échangeur autoroutier de l'A62 (n°6.1 *Agen Ouest*).

Dans ce contexte et en sa qualité de maître d'ouvrage, l'Agglomération d'Agen propose que la Concertation du public puisse s'organiser autour des principes suivants :

- Elaboration d'un Dossier de Concertation qui présentera le projet et qui sera mis à la disposition du public au siège de l'Agglomération d'Agen et au sein des trois communes concernées par le projet pendant au moins 4 semaines.
- Ce dossier de Concertation sera également consultable sur le site Internet de l'Agglomération d'Agen.
- Mise à disposition de registres pour permettre au public de consigner les observations sur le projet ; ceux-ci seront disponibles au siège de l'Agglomération et au sein des trois mairies concernées.
- Réalisation d'une exposition sur le projet et création d'un film de présentation pour faciliter la compréhension du public.
- Organisation d'une réunion publique.
- Organisation de moments d'accueil au sein de chaque commune concernée par le projet, au cours desquels les services se tiendront à la disposition du public.
- L'organisation des différentes actions de concertation sera précisée par voie d'affichage ou article dans la presse locale, ou article dans les bulletins d'informations de l'Agglomération d'Agen ou des communes concernées par le projet, ou tous autres moyens pertinents.

A l'issue de ces différentes actions, un bilan de la concertation sera établi par les services de l'Agglomération d'Agen.

VU les articles L. 5711-1 à L. 5711-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme,

VU la délibération n°2013/54 du 21 février 2013 validant le projet de schéma d'aménagement des infrastructures de l'Agglomération d'Agen,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE

1°/ DE VALIDER les modalités de la Concertation proposées pour la mise en œuvre du Barreau routier de Camélat, conformément aux objectifs poursuivis au sein du Schéma des Grandes Infrastructures de l'Agglomération d'Agen,

2°/ D'AUTORISER Monsieur le Président et les services à mettre en œuvre toutes les actions afférentes,

3°/ D'AUTORISER son Président, ou son représentant légal, à signer tout acte et document inhérent à cette décision.

4°/ ET DE DIRE que les crédits sont prévus aux budgets de l'exercice en cours et à venir.

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 16 / 09 / 2020

Télétransmission le 16 / 09 / 2020

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président

Jean DIONIS du SEJOUR





DELIBERATION DU CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

OBJET : DCA_070/2020_SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE : PRESCRIPTION DES PROCEDURES SUR LES COMMUNES D'ASTAFFORT, CAUDECOSTE ET MOIRAX

Nombre de délégués en exercice : 66 L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DIX SEPTEMBRE A 18H30
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 57 M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. PINASSEAU, MME IACHEMET, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, MME DEJEAN-SIMONITI, M. N'KOLLO, MME CUGURNO, M. GIRARDI, MME FRANCOIS, MME COMBRES, M. BRUNEAU, MME LASMAK, M. RAUCH, MME LUGUET, MME LEBEAU, MME LAMY, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, MME FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA, M. DE SERMET, M. GUATTA, M. GILLY, MME MASSARDI (SUPPLEANTE DE M. BENAZET), MME GARDEIL (SUPPLEANTE DE M. VERDIE), M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, MME GENOVESIO, MME CEOTTO (SUPPLEANTE DE M. DELOUVRIE), M. ROBERT, M. SOFYS, MME COUSIN (SUPPLEANTE DE M. SANCHEZ), M. THERASSE, MME LABOURNERIE, M. LABORIE ET M. DREUIL.

Absents : 9 M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, M. BENATTI, M. LLORCA, MME MAIOROFF, M. LAFUENTE, M. AMELING, MME MEYNARD ET M. CHAU-VAN.

Pouvoirs : 8 M. ZAMBONI A M. PINASSEAU
MME LAUZZANA A M. DIONIS DU SEJOUR
M. BENATTI A MME IACHEMET
M. LLORCA A M. N'KOLLO
MME MAIOROFF A M. FELLAH
M. LAFUENTE A MME LUGUET
M. AMELING A MME LAMY
MME MEYNARD A M. DELBREL

Date d'envoi de la convocation :
04/09/2020

Expose :

La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine dite loi LCAP, vise à réformer le droit du patrimoine, en relançant la politique en faveur du patrimoine urbain et paysager.

Elle vise notamment à clarifier les outils existants, en créant un nouveau classement désigné sous le nom de « **Site Patrimonial Remarquable** » (SPR). Ce dernier se substitue aux anciens dispositifs que sont les secteurs sauvegardés, les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) et les Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

L'article L.631-1 du code du patrimoine précise ainsi que sont classés comme SPR :

« les villes, **villages** ou quartiers dont **la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public**. Peuvent être classés, au même titre, **les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur**. Le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Les sites patrimoniaux remarquables sont dotés d'outils de médiation et de participation citoyenne. »

Le SPR est par ailleurs règlementé par un document de gestion (*Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur -PSMV- ou un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine – PVAP-*) annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il comprend notamment des prescriptions relatives à la qualité architecturale des constructions neuves ou existantes (*matériaux, implantation, volumétrie et abords, etc*) ainsi que des règles relatives à la conservation ou la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains.

L'Agglomération d'Agen dispose d'un patrimoine architectural et paysager important qui est fortement lié à son identité.

Les communes d'Astaffort, Caudecoste et Moirax peuvent prétendre à ce nouveau dispositif.

Dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi, sont notamment identifiés au titre des éléments structurants du paysage et du patrimoine bâti, les bourgs anciens d'Astaffort, Caudecoste et Moirax.

En effet, concernant la commune de Moirax, il s'agit d'un village caractéristique du Sud-ouest de la France en raison de son appartenance à un site clunisien majeur. Il doit donc faire l'objet d'une attention particulière afin de préserver ses caractéristiques patrimoniales.

La commune d'Astaffort présentant un attrait lié à sa trame médiévale et de Caudecoste avec la présence d'une bastide méritent une attention plus soutenue, et sont actuellement dénuées d'outils de protection strictement patrimoniaux.

De plus, la présence fondatrice du fleuve de la Garonne traversant ces trois communes est considéré comme un héritage commun du territoire à préserver.

Enfin, l'éventuelle élaboration des SPR s'inscrirait dans la filiation des objectifs de réhabilitation des parcs anciens du PADD. En effet, celui-ci précise que le projet se donne comme ambition les objectifs de réhabilitation, d'évolution et de protection du patrimoine, en mobilisant notamment les efforts sur la rénovation de l'habitat et la revalorisation du patrimoine immobilier ancien.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) par son courrier en date du 21 novembre 2018 et le Ministère de la Culture par son courrier en date du 31 mai 2019 approuvent et soutiennent le lancement d'une étude pour la création de SPR pour les communes d'Astaffort, Caudecoste et Moirax.

L'Architecte des Bâtiments de France, Monsieur GONZALES, encourage les 3 communes à candidater pour la création d'un SPR.

Les trois communes ont déjà prescrit par délibérations municipales le lancement de l'étude pour la création de SPR en 2017, 2018 et 2019. Les communes doivent prochainement prendre une nouvelle délibération du Conseil Municipal afin de rattacher les crédits au budget de l'exercice en cours.

En termes de procédure, la chronologie est la suivante :

Le décret d'application n°2017-456 du 29 mars 2017 précise les conditions et la procédure de classement du SPR. En l'occurrence, la procédure permettra d'aboutir au classement du périmètre et à l'élaboration du document de gestion.

1ère phase

Etude préalable

Le lancement de l'étude préalable conduit à désigner un chargé d'étude compétent pour élaborer le document de présentation.

Le choix du chargé d'étude fait suite à un appel à candidature sur la base d'un cahier des charges définissant les objectifs de l'étude et le contenu du document de présentation.

L'étude sera réalisée par une équipe pluridisciplinaire possédant des références et compétences dans le domaine du patrimoine, de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. L'équipe mandataire comprendra à minima un architecte du patrimoine.

Concertation du public

Le chargé d'étude organisera la concertation du public au sein même des communes concernées.

Les modalités de la concertation sont prévues par l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

Les propositions d'actions de concertation et d'information listées ci-dessous seront demandées à l'Agglomération d'Agen afin d'accompagner l'élaboration du ou des SPR :

- Informations sur le site internet de l'agglomération et des trois communes concernées,
- Dossier explicatif du projet au fur et à mesure de son avancé disponible à l'agglomération d'Agen
- Médiation avec panneau et promenade urbaine,

Validation par la CNPA

La Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (CNPA) examine le dossier résultant de l'étude préalable qui comporte la proposition de périmètre pour le SPR. La collectivité concernée et le chargé de l'étude préalable sont alors invités à présenter le projet devant la commission, en apportant l'argumentaire qui fonde la proposition de périmètre ainsi que le document de gestion à prescrire à savoir un PSMV ou un PVAP. Selon le cas, la proposition peut comporter plusieurs secteurs à l'intérieur d'un même périmètre. La CNPA se prononce sur le projet de SPR et le ou les documents de gestion à l'issue de sa délibération.

2ème phase

Enquête publique

L'accord de l'autorité compétente obtenu, le préfet de département soumet le projet à enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le rapport et l'avis du commissaire enquêteur sont joints au dossier de projet de délimitation et au procès-verbal de la CNPA puis transmis aux services du ministre pour que ce dernier prenne sa décision.

Décision de classement en SPR de la commune par le Ministre chargé de la Culture

La décision de classement est prise par le ministre chargé de la culture et la notification est faite par le préfet de région à l'autorité compétente.

Les mesures de publicité et d'information

La décision de classement du SPR fait l'objet de mesures de publicité et d'information prévues à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme : affichage pendant 1 mois au siège de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et/ou en mairie(s), avec mention de cet affichage dans un journal du département, publication au recueil des actes administratifs ou au journal officiel si décret en Conseil d'État.

D'autre part, si la collectivité est couverte par un Plan Local d'Urbanisme, un document d'urbanisme en tenant lieu ou une carte communale, le tracé du SPR doit être annexé au document.

Le classement produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités d'affichage et de publication.

L'institution de la commission locale du SPR

La commission locale du site patrimonial remarquable (CLSPR) est instituée dès la publication de la décision de classement du SPR. Elle est consultée pour l'élaboration du document de gestion (PSMV ou PVAP).

Cette instance consultative sera constituée après réception de la décision de classement en SPR. Conformément à la réglementation, la liste des membres nommés sera soumise pour avis au Préfet de département, avant la prise d'une délibération du Conseil communautaire.

Elaboration des documents de gestion et procédure afférente

Une fois le périmètre validé, un chargé d'étude sera retenu pour élaborer les documents de gestion dans le respect de sa procédure réglementaire. Cette étape fera l'objet d'une délibération propre avec un plan de financement associé.

Le plan de financement prévisionnel de la **phase 1** est le suivant :

Coût de l'étude	Subvention Etat (DRAC)	Participation Agglomération d'Agen	Participation communes (Astaffort, Caudecoste et Moirax)
34 000 € TTC	50%	25%	25 %
	17 000 € TTC	8 500 € TTC	2 833,33 € TTC par commune

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE

1°/ DE DECIDER de prescrire le lancement de l'étude SPR pour les communes d'Astaffort, Caudecoste et Moirax sous réserve de l'accord des communes concernées.

2°/ DE DONNER autorisation au Président ou son représentant pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration technique du ou des SPR.

3°/ D'APPROUVER les modalités de concertation prévues pendant toute la durée de la procédure.

4°/ D'APPROUVER le plan prévisionnel de financement de la phase 1 qui prévoit la répartition suivante : 50 % de la part de la DRAC, 25 % de la part de l'Agglomération d'Agen et 25 % de la part des trois communes.

5°/ DE PRECISER que le présent rapport fera l'objet des mesures de publicités suivantes : affichage au siège de l'Agglomération d'Agen et des 3 mairies concernées pendant un mois, insertion de la mention de cet affichage en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département, publication au recueil des actes administratifs.

La présente délibération sera transmise au Préfet, au Directeur Régional des Affaires culturelles, à l'Architecte des Bâtiments de France

6°/ ET DE DIRE que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 16 / 09 / 2020

Télétransmission le 16 / 09 / 2020

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président

Jean DIONIS du SEJOUR

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Jean Dionis du Sejour". Below the signature is a blue ink stamp of the Agglomération d'Agen, which features a stylized 'A' logo and the text "AGGLOMERATION AGEN".



DELIBERATION DU CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

OBJET : DCA_071/2020_TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE L'ADMINISTRATION COMMUNE

Nombre de délégués en exercice : 66 L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DIX SEPTEMBRE A 18H30
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 57 M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. PINASSEAU, MME IACHEMET, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, MME DEJEAN-SIMONITI, M. N'KOLLO, MME CUGURNO, M. GIRARDI, MME FRANCOIS, MME COMBRES, M. BRUNEAU, MME LASMAK, M. RAUCH, MME LUGUET, MME LEBEAU, MME LAMY, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, MME FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA, M. DE SERMET, M. GUATTA, M. GILLY, MME MASSARDI (SUPPLEANTE DE M. BENAZET), MME GARDEIL (SUPPLEANTE DE M. VERDIE), M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, MME GENOVESIO, MME CEOTTO (SUPPLEANTE DE M. DELOUVRIE), M. ROBERT, M. SOFY, MME COUSIN (SUPPLEANTE DE M. SANCHEZ), M. THERASSE, MME LABOURNERIE, M. LABORIE ET M. DREUIL.

Absents : 9 M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, M. BENATTI, M. LLORCA, MME MAIOROFF, M. LAFUENTE, M. AMELING, MME MEYNARD ET M. CHAU-VAN.

Pouvoirs : 8 M. ZAMBONI A M. PINASSEAU
MME LAUZZANA A M. DIONIS DU SEJOUR
M. BENATTI A MME IACHEMET
M. LLORCA A M. N'KOLLO
MME MAIOROFF A M. FELLAH
M. LAFUENTE A MME LUGUET
M. AMELING A MME LAMY
MME MEYNARD A M. DELBREL

Date d'envoi de la convocation :
04/09/2020

Expose :

Dans la continuité de la mise en place de la nouvelle administration commune et de son organigramme, un tableau des emplois permanents de notre administration a été dressé.

Il présente l'ensemble des emplois permanents créés.

Figurent dans ce tableau les composantes suivantes : le nombre de postes ouverts, de postes pourvus, de postes vacants, la composition des effectifs par statut (*titulaire, contractuel, emploi aidé*) et le cadre d'emploi rattaché à l'emploi.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le Comité Technique en date du 26 Juin 2020,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE

1°/ VALIDER le tableau des emplois tel que présenté en annexe et arrêté à la date du 10 Septembre 2020,

2°/ DE PRECISER que les postes permanents créés sont susceptibles d'être occupés par des agents contractuels rémunérés au regard du cadre d'emplois correspondant, conformément à la **loi 84-53 du 26 janvier 1984** et :

Son article 3-1 : « Par dérogation au principe énoncé à l'article [3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983](#) portant droits et obligations des fonctionnaires et pour répondre à des besoins temporaires, les emplois permanents des collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 de la présente loi peuvent être occupés par des agents contractuels... »

Son article 3-2 : « Par dérogation au principe énoncé à l'article [3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983](#) précitée et pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents des collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 de la présente loi peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire »

Son article 3-3 : « Par dérogation au principe énoncé à l'article [3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983](#) précitée et sous réserve de l'article 34 de la présente loi, des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels dans les cas suivants :

1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

2° Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ; ... »

3°/ PRECISER que son actualisation sera liée aux prochaines délibérations relatives au tableau des effectifs entraînant des créations ou suppressions d'emplois,

4°/ PRECISER que la dépense en résultant sera imputée au Budget 2020 et suivants.

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 16 / 09 / 2020

Télétransmission le 16 / 09 / 2020

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président

Jean DIONIS du SEJOUR



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Jean Dionis du Sejour". To the right of the signature is a blue official stamp of the "AGGLOMERATION AGEN". The stamp features a stylized logo of a triangle with a smaller triangle inside, and the text "AGGLOMERATION AGEN" is printed in a bold, sans-serif font.

Tableau des emplois

Septembre 2020

CABINET

Cabinet

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Administrateur	Rédacteur	Collaborateur de Cabinet
Assistant de l'Amicale des Maires	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Assistant du Maire et du Cabinet	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	1,00	0,00	2,00	0,00
Collaborateur de Cabinet	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Directeur	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
TOTAL	6,00	6,00	0,00	6,00	4,00	2,00	1,00	1,00	3,00	1,00

Accompagnement des élus, interventions, représentations et Accueil de la population

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Rédacteur
Agent d'accueil	5,00	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00	0,00
Assistant administratif des élus	2,00	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00	0,00
Chef de service Accompagnement des élus, interventions, représentations et Accueil à la population	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
TOTAL	8,00	7,00	1,00	8,00	6,00	1,00	7,00	1,00

Direction de la Citoyenneté

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Animateur	Attaché
Chargé de mission Coopération Extérieure	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Chargé de mission Défi Citoyen	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
TOTAL	2,00	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00	1,00

Etat Civil

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Adjoint d'animation	Adjoint Technique	Attaché	Auxiliaire de Puériculture	Rédacteur
Adjoint au chef de service Etat-civil Elections	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Agent d'accueil Elections	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'accueil Elections Recensement	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'accueil Etat-civil	4,00	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'accueil Etat-Civil Mariage	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'accueil Nationalité	4,00	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	2,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Chef d'unité Cimetière-Nationalité	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service Etat-Civil Elections	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Conservateur de Cimetières	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Gardien de Cimetières	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	16,00	16,00	0,00	16,00	15,00	1,00	8,00	1,00	3,00	2,00	1,00	1,00

Vie des quartiers

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Agent de maîtrise	Technicien
Adjoint au chef de service Vie des Quartiers	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Chef de service Vie des quartiers	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Correspondant de quartier	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Gestionnaire administratif Vie des Quartiers	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
TOTAL	5,00	4,00	1,00	5,00	4,00	0,00	2,00	1,00	2,00

DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA TRANSITION NUMERIQUE

Direction de la Communication et de la Transition Numérique

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Adjoint Technique	Attaché	Technicien
Agent de reprographie	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Assistante de direction et communication	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chargé de création graphique	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chargé de mission Inclusion numérique	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Community Manager	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur de la Communication et de la Transition Numérique	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Infographiste	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Webmestre	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
TOTAL	8,00	7,00	1,00	8,00	5,00	2,00	3,00	1,00	3,00	1,00

Evènements

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Adjoint Technique	Attaché	Rédacteur
Agent de logistique et de reprographie	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Agent de réception et de logistique	2,00	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	0,00	2,00	0,00	0,00
Chargé de communication	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chargé de projet événements et partenariats	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Chargé de Réceptions	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service Evènements	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
TOTAL	7,00	6,00	1,00	7,00	5,00	1,00	2,00	3,00	1,00	1,00

DIRECTION DE LA SECURITE

Police Municipale, Domaine Public et Stationnement

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Adjoint Technique	Agent de Police Municipale	Chef de service de police mun.	Directeur de Police municipale	Rédacteur	Technicien
Adjoint Opérationnel	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant administratif et comptable	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASVP	6,00	6,00	0,00	6,00	3,00	3,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de brigade	4,00	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service Police Municipale, Domaine public et Stationnement	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chef d'équipe Domaine public	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Chef d'unité nuit	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef d'unité opérationnelle	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef d'unité Technique	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrôleur placier	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gardien de police municipale	13,00	11,00	2,00	13,00	11,00	0,00	0,00	0,00	13,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gardien de Police municipale Ilotage et Proximité	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gardien de Police municipale Maître-chien	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gestionnaire administratif et comptable Domaine public	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gestionnaire administratif et comptable Stationnement	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gestionnaire du contentieux ASVP	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérateur de vidéo protection urbaine	6,00	5,00	1,00	6,00	2,00	3,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Responsable administratif Police	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Technicien horodateur à Temps Non Complet (68,00%)	1,00	1,00	0,00	0,68	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	46,00	43,00	3,00	45,68	35,00	8,00	2,00	17,00	21,00	3,00	1,00	1,00	1,00

Direction Générale des Services

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Attaché	DGS	Ingénieur
Assistant administratif et comptable infrastructures	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant de direction DGS	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Chef de projet Infrastructures	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Chef de projet Politiques Contractuelles	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Directeur Général des Services	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Agent en détachement	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
TOTAL	7,00	5,00	2,00	7,00	5,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00

Courrier

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Adjoint Technique	Agent de Maîtrise	ATSEM
Assistant administratif Service Courrier	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	2,00	0,00	0,00	1,00
Chef de service Courrier	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Vaguemestre à Temps Non Complet (50,00%)	1,00	1,00	0,00	0,50	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Vaguemestre	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00
TOTAL	7,00	7,00	0,00	6,50	7,00	0,00	3,00	2,00	1,00	1,00

Juridique, Assurances et Assemblées

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Attaché
Chef de service Juridique, Assurances et Assemblées	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Gestionnaire Assemblées	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00	0,00
Gestionnaire Assurances	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Juriste	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00
TOTAL	7,00	7,00	0,00	7,00	5,00	2,00	4,00	3,00

Transition Environnementale

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Ingénieur
Chef de service transition environnementale	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

Direction

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Attaché	Rédacteur	Technicien
Assistant de direction DRHF en charge du suivi des projets de la DRHF	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Chargé de communication interne	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Chef de projet GPEEC	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Directeur	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
TOTAL	4,00	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	1,00	2,00	1,00

Carrière-Paie-Retraite

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Attaché	Rédacteur
Chef de service Carrière-Paie-Retraite	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Gestionnaire Carrière-Paie	3,00	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	2,00	0,00	1,00
Gestionnaire Carrière-Retraite	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	2,00
Gestionnaire SIRH	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
TOTAL	7,00	7,00	0,00	7,00	5,00	2,00	3,00	1,00	3,00

Conditions et Temps de Travail

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Adjoint Technique	Attaché	Technicien
Chef de service Conditions, temps de travail et Absences	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Conseiller en prévention	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Administrateur GTA	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Gestionnaire Conditions, Temps de travail et Absences	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
TOTAL	5,00	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	2,00	1,00	1,00	1,00

Recrutement-Formations-Evaluations

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Attaché	Rédacteur
Chef de service Recrutement-Evaluations-Formation	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Gestionnaire Formation	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Gestionnaire Recrutement et Evaluation	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00
TOTAL	5,00	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	3,00	1,00	1,00

Direction

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	DGA	Ingénieur	Rédacteur
Architecte Conseil	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Chargé de mission au sein du service Aménagement et soutien centres-bourgs	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Directeur Général des Services Adjoint	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
TOTAL	3,00	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	1,00	1,00	1,00

Economie, Enseignement Supérieur et Tourisme

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Attaché	Rédacteur
Assistant administratif et comptable économie	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Gestionnaire finance Tourisme	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chargé de communication Tourisme	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chargé de mission développement économique	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Chargé de mission Enseignement supérieur	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Chargé de mission Relations Entreprises à Temps Non Complet (80,00%)	1,00	1,00	0,00	0,80	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Chargé de mission Tourisme	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Chef de service Economie, Enseignement supérieur et Tourisme	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Chef d'unité Tourisme	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Manager Centre-Ville	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
TOTAL	10,00	10,00	0,00	9,80	6,00	4,00	4,00	5,00	1,00

Emploi

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.							
							Adjoint Administratif	Adjoint Technique	Attaché	Auxiliaire de Puériculture	Conseiller des APS	Rédacteur	
Assistant administratif emploi	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant administratif FSE	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chargé de projet développement de projet	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chargé de projet Suivi Clause d'insertion	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef de projet Territoire Zéro Chômeur Longue Durée	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service Emploi	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Conseiller emploi - Agglo Emploi	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conseiller en insertion - Prévention PLIE	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Coordinateur de parcours	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Gestionnaire Agglo emploi	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Référent de parcours PLIE	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	11,00	11,00	0,00	11,00	9,00	2,00	4,00	1,00	3,00	1,00	1,00	1,00	1,00

Aménagement et Soutien Centres-bourgs

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.					
							Adjoint Administratif	Attaché	Ingénieur	Rédacteur	
Assistant administratif aménagement	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chargé d'opération aménagement	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chargé d'opération Patrimoine Foncier	2,00	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00
Chef de service Aménagement et Soutien Centres-bourgs	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
TOTAL	6,00	6,00	0,00	6,00	5,00	1,00	2,00	1,00	1,00	1,00	2,00

Urbanisme et Renouvellement urbain

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Attaché	Technicien
Agent d'accueil de la Maison de l'Habitat	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Assistant d'études	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chargé de la Police de l'urbanisme	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Chef de service urbanisme et renouvellement urbain	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Chef d'unité Administration du droit des sols	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Instructeur ADS	6,00	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	2,00	0,00	4,00
TOTAL	11,00	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	4,00	1,00	6,00

Direction

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Attaché	DGA
Contrôleur de Gestion	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Directeur Général des Services Adjoint	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00
TOTAL	2,00	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00	1,00

Finances

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Attaché	Rédacteur
Adjoint au chef de service Finances	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Chef de service Finances	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Gestionnaire budgétaire et financier	2,00	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Gestionnaire dettes, trésorerie et TVA	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Gestionnaire financier exécution comptable	4,00	4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00	0,00	0,00
TOTAL	9,00	8,00	1,00	9,00	6,00	2,00	6,00	1,00	2,00

Marchés Publics

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Ingénieur	Rédacteur
Chef de service Marchés Publics	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Gestionnaire Exécution des Marchés et Commandes publiques	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	2,00	0,00	1,00
Gestionnaire Rédaction de Marchés publics	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL	6,00	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	3,00	1,00	2,00

Achats

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT		Adjoint Administratif	Adjoint Technique	ATSEM	Ingénieur	Rédacteur
					TITULAIRES	CONTR.					
Assistant administratif et comptable	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chef de service Achats	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Gestionnaire des achats et des stocks	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gestionnaire du Patrimoine mobilier	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gestionnaire rédaction Marché publics achats	2,00	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Magasinier	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	8,00	8,00	0,00	8,00	7,00	1,00	3,00	2,00	1,00	1,00	1,00

Contrôle de Gestion, Evaluation des politiques publiques et Gestion des DSP

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT		Attaché
					TITULAIRES	CONTR.	
Chef de service Contrôle de Gestion, Evaluation des politiques publiques et Gestion des DSP	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

Système d'Informations

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT		Agent de maîtrise	Attaché	Ingénieur	Technicien
					TITULAIRES	CONTR.				
Adjoint au chef de service Système d'informations	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chef de service Système d'informations	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Gestionnaire administratif et technique SI	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Technicien Applicatifs métiers	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00
Technicien SIG	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Technicien Systèmes et Réseaux	2,00	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	2,00
Technicien Systèmes, Réseaux et Télécom	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	9,00	8,00	1,00	9,00	7,00	1,00	1,00	2,00	1,00	5,00

Direction

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT		Adjoint administratif	DGA	Ingénieur	Rédacteur
					TITULAIRES	CONTR.				
Assistant de direction des Services Techniques	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant de direction	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Coordinateur des DSP des services techniques	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Directeur Général des Services Adjoint	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
TOTAL	4,00	3,00	1,00	4,00	3,00	0,00	1,00	1,00	1,00	1,00

Patrimoine bâti

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT		Agent de Maîtrise	Ingénieur	Technicien
					TITULAIRES	CONTR.			
Adjoint au chef de service et responsable énergie	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Chef de service Patrimoine bâti	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Chef d'unité Maîtrise d'ouvrage	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Chef d'unité maîtrise d'oeuvre	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Dessinateur projeteur bâtiment	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Projeteur bâtiment	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Technicien bâtiments	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Technicien de maintenance et suivi de projets bâtiments	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
TOTAL	8,00	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	1,00	2,00	5,00

Propreté et Valorisation des déchets

09_05E-047-200035459-20200910-DCR_071_202

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Technique	Agent de Maîtrise	Ingénieur	Rédacteur	Technicien
Agent d'intervention de la collecte	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de la brigade propreté	3,00	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent polyvalent de la collecte	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent polyvalent de propreté urbaine	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Balayeur et nettoyeur urbain	27,00	27,00	0,00	27,00	22,00	5,00	27,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chargé de projet prévention et réduction de déchets et économie circulaire	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Chef de service Propreté et Valorisation des déchets	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chef d'équipe Collecte	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Chef d'équipe déchèteries	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef d'équipe lavage et balayage mécanique	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef d'équipe Maintenance	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef d'équipe proximité	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint au chef de service Propreté et Valorisation des déchets	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Chef d'unité propreté	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef d'Unité Transition Environnementale	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Conducteur	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conducteur de matériel de nettoyage	9,00	9,00	0,00	9,00	8,00	1,00	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conducteur opérateur	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conducteur ripeur	41,00	40,00	1,00	41,00	29,00	11,00	39,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Gardien de déchèterie	16,00	15,00	1,00	16,00	9,00	6,00	15,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Gestionnaire efficience - Formateur	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef d'équipe brigade propreté	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Opérateur Centre de Transfert	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ripeur	28,00	28,00	0,00	28,00	20,00	8,00	28,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	147,00	145,00	2,00	147,00	110,00	35,00	134,00	10,00	1,00	1,00	1,00

Espaces Verts et Nature en ville

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Technique	Agent de Maîtrise	Ingénieur	Technicien
Agent de maintenance aires de jeux pour enfants	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maintenance Parc des sports	4,00	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Agent de propreté-Aide jardinier	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de surveillance et d'entretien des Parcs	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Chauffeur jardinier	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chauffeur magasinier jardinier	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chef de culture	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chef de service Espaces Verts et Nature en ville	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Chef d'équipe gestion des surfaces extensives	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chef d'équipe gestion des surfaces sportives	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chef d'équipe Production et Aménagement Urbain	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chef d'unité Gestion des surfaces sportives et extensives	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Chef d'unité Production et Aménagement Urbain	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chef d'unité Gestion du patrimoine arboré et Logistique	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Chef d'équipe Gestion du patrimoine arboré et Logistique	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Elagueur grimpeur	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Fontainier	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Intendant Parc des sports	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Jardinier de Terrains de sports	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	2,00	1,00	0,00	0,00
Jardinier en création, aménagement et entretien des massifs	11,00	11,00	0,00	11,00	9,00	2,00	10,00	1,00	0,00	0,00
Jardinier en création, aménagement et entretien des massifs à Temps Non Complet (50,00%)	1,00	1,00	0,00	0,50	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Jardinier en création, aménagement et entretien des massifs à Temps Non Complet (85,71%)	1,00	1,00	0,00	0,86	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Jardinier en production florale	2,00	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	42,00	42,00	0,00	41,36	37,00	5,00	30,00	9,00	1,00	2,00

Centres Techniques

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT		Adjoint Technique	Agent de Maîtrise	Ingénieur	Technicien
					TITULAIRES	CONTR.				
Adjoint au chef d'unité Ménages-Garderies-Cantines	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien et de maintenance du centre technique	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maintenance des bâtiments	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	2,00	1,00	0,00	0,00
Agent de suivi des travaux d'entretien	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Agent de surveillance à Temps Non Complet (17,92%)	2,00	1,00	1,00	0,36	0,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Agent de surveillance à Temps Non Complet (41,07%)	1,00	1,00	0,00	0,41	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de surveillance et d'entretien	11,00	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00	0,00	0,00	0,00
Agent de surveillance et d'entretien à Temps Non Complet (26,38%)	1,00	1,00	0,00	0,26	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de surveillance et d'entretien à Temps Non Complet (54,10%)	1,00	1,00	0,00	0,54	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de surveillance et d'entretien à Temps Non Complet (58,49%)	1,00	1,00	0,00	0,58	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de surveillance et d'entretien à Temps Non Complet (61,11%)	1,00	1,00	0,00	0,61	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de surveillance et d'entretien à Temps Non Complet (62,97%)	1,00	1,00	0,00	0,63	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de surveillance et d'entretien à Temps Non Complet (64,47%)	1,00	1,00	0,00	0,64	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de surveillance et d'entretien à Temps Non Complet (65,21%)	1,00	1,00	0,00	0,65	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de surveillance et d'entretien à Temps Non Complet (70,60%)	1,00	1,00	0,00	0,71	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de surveillance et d'entretien à Temps Non Complet (71,19%)	1,00	1,00	0,00	0,71	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de surveillance et d'entretien à Temps Non Complet (73,43%)	1,00	0,00	1,00	0,73	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de surveillance et d'entretien à Temps Non Complet (74,11%)	1,00	1,00	0,00	0,74	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de surveillance et d'entretien à Temps Non Complet (85,25%)	1,00	1,00	0,00	0,85	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de surveillance et d'entretien à Temps Non Complet (89,05%)	1,00	1,00	0,00	0,89	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de surveillance et d'entretien à Temps Non Complet (95,00%)	1,00	1,00	0,00	0,95	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de surveillance et d'entretien à Temps Non Complet (96,14%)	1,00	1,00	0,00	0,96	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de surveillance et d'entretien à Temps Non Complet (97,32%)	1,00	1,00	0,00	0,97	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien CTM	5,00	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien CTM à Temps Non Complet (10,77%)	1,00	0,00	1,00	0,11	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien CTM à Temps Non Complet (17,92%)	1,00	1,00	0,00	0,18	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien CTM à Temps Non Complet (26,38%)	1,00	1,00	0,00	0,26	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien CTM à Temps Non Complet (35,10%)	1,00	1,00	0,00	0,35	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien CTM à Temps Non Complet (39,00%)	1,00	1,00	0,00	0,39	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien CTM à Temps Non Complet (44,99%)	1,00	1,00	0,00	0,45	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien CTM à Temps Non Complet (49,35%)	2,00	2,00	0,00	0,99	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien CTM à Temps Non Complet (54,18%)	1,00	1,00	0,00	0,54	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00

					REÇU EN PREFECTURE					
Agent d'entretien CTM à Temps Non Complet (56,30%)	1,00	1,00	0,00	0,56	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien CTM à Temps Non Complet (56,50%)	1,00	1,00	0,00	0,57	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien CTM à Temps Non Complet (58,80%)	1,00	1,00	0,00	0,59	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien CTM à Temps Non Complet (60,17%)	1,00	1,00	0,00	0,60	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien CTM à Temps Non Complet (61,89%)	1,00	1,00	0,00	0,62	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien CTM à Temps Non Complet (66,21%)	1,00	1,00	0,00	0,66	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien CTM à Temps Non Complet (68,24%)	1,00	1,00	0,00	0,68	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien CTM à Temps Non Complet (69,01%)	1,00	1,00	0,00	0,69	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien CTM à Temps Non Complet (71,75%)	1,00	1,00	0,00	0,72	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien CTM à Temps Non Complet (84,11%)	1,00	1,00	0,00	0,84	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien CTM à Temps Non Complet (84,51%)	1,00	1,00	0,00	0,85	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien CTM à Temps Non Complet (86,66%)	1,00	1,00	0,00	0,87	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service Centres Techniques	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Chef d'équipe Atelier Mécanique CTA	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chef d'équipe Atelier Mécanique CTM	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chef d'équipe unité Fêtes-Manifestations	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef d'équipe unité Régie Patrimoine bâti	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef d'unité Fêtes-Manifestations	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chef d'unité Gestion Parc de véhicules	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Chef d'unité Ménages-Garderies-Cantines	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef d'unité Régie Patrimoine bâti	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Conducteur Manutentionnaire	5,00	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00
Electricien	4,00	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	3,00	1,00	0,00	0,00
Ferronnier	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Manutentionnaire	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Mécanicien	4,00	4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Menuisier-Charpentier	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Peintre	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Peintre sérigraphie	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Plombier - Chauffagiste - Zingueur	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Serrurier-Ferronnier	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	93,00	89,00	4,00	76,73	66,00	23,00	83,00	8,00	1,00	1,00

REÇU EN PREFECTURE
 1.00e 16/89/2828
 Application agrée E-legalite.com
 99_SE-047-200035459-20200910-00R_071_202

Voirie et Eclairage Public

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Technique	Agent de Maîtrise	Ingénieur	Technicien
Adjoint au chef de service Voirie Eclairage	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Agent d'intervention Eclairage Public	5,00	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'intervention Voirie	14,00	14,00	0,00	14,00	12,00	2,00	11,00	3,00	0,00	0,00
Cantonnier	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chauffeur Cantonnier	4,00	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	3,00	1,00	0,00	0,00
Chef de service Voirie et Eclairage Public	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Chef d'équipe bureau d'étude Hôtel de Ville	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Chef d'équipe Eclairage Public	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chef d'équipe Voirie	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	1,00	2,00	0,00	0,00
Chef d'unité Eclairage Public	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chef d'unité Voirie	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Chef d'unité territoriale Agen-Centre	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Dégraiffeur	2,00	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Dessinateur-Projeteur	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Dessinateur-Projeteur	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Dessinateur-Projeteur Chargé d'affaires	5,00	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	1,00	1,00	0,00	3,00
Dessinateur-Projeteur Conducteur de travaux	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Maçon	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Projeteur-Chargé d'affaires	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Technicien de maintenance	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	50,00	49,00	1,00	50,00	44,00	5,00	29,00	10,00	2,00	9,00

Eau et Assainissement

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint	Agent de	Ingénieur	Technicien
							Technique	Maitrise		
Agent d'exploitation Maintenance électrique	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'exploitation Régie Assainissement	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Chargé d'étude Eau et Assainissement	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Chef de service Eau et Assainissement	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Chef d'équipe Régie Assainissement Collectif	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chef d'équipe SPANC/BAC	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chef d'unité Bureau d'études Eau et Assainissement	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Chef d'unité Exploitation	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Dessinateur Eau et Assainissement	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Enquêteur SPANC	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Projeteur Eaux Usées - AEP	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00
TOTAL	14,00	13,00	1,00	14,00	11,00	2,00	5,00	2,00	3,00	4,00

Milieux aquatiques et Eaux pluviales

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Ingénieur	Technicien
Chargé de mission Protection contre les crues et entretien des cours d'eaux	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	2,00
Chef de service Milieux aquatiques et Eaux pluviales	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Projeteur Eaux pluviales	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	2,00
TOTAL	5,00	5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	1,00	4,00

Service Administratif de la DST

99_SE-047-200035459-20200910-DCR_071_202

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Adjoint Technique	Attaché	Rédacteur
Agent d'accueil CTA	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Assistant comptable Bâtiments	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant comptable Propreté et Valorisation des déchets	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant technico-administratif Bâtiments	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Assistant technico-administratif Centres techniques	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant technico-administratif Propreté et Valorisation des déchets	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Assistant technico-administratif Eau et Assainissement	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant technico-administratif Espaces Verts	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant technico-administratif Milieux aquatiques et Eaux pluviales	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant technico-administratif Voirie	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant technico-administratif Voirie et Eclairage Public	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service Administratif de la DST	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Gestionnaire administratif Transports et Mobilité	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Gestionnaire comptable Eau et Assainissement	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Gestionnaire Administratif DSP Eau-Assainissement	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Gestionnaire technico administratif	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
TOTAL	19,00	19,00	0,00	19,00	19,00	0,00	13,00	3,00	1,00	2,00

Transports et Mobilité

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Technicien
Chef de service Transports et Mobilité	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Chef d'unité Transports	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Gestionnaire Qualité Transports	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00
TOTAL	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	1,00	2,00

Direction

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT		Attaché	Adjoint Administratif	Rédacteur
					TITULAIRES	CONTR.			
Chargé de grands projets culturels	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Coordinatrice inter-administrative	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Directeur	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
TOTAL	3,00	2,00	1,00	3,00	2,00	0,00	1,00	1,00	1,00

Médiathèque

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT		Adjoint Administratif	Adjoint du Patrimoine	Adjoint Technique	ATSEM	Animateur	Assistant de conservation	Attaché de conservation du patrimoine	Auxiliaire de Puériculture	Technicien
					TITULAIRES	CONTR.									
Agent de bibliothèque	6,00	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	1,00	2,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Animateur numérique	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant administratif et comptable	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chargé des Publics et du numérique	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service Médiathèque, Archives et Mémoire	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Gestionnaire d'archives	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Médiateur culturel	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Responsable Pôle adulte	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint au chef de service Médiathèque	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
TOTAL	15,00	15,00	0,00	15,00	15,00	0,00	2,00	3,00	2,00	1,00	2,00	2,00	1,00	1,00	1,00

Conservatoire

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint du Patrimoine	Adjoint Technique	Assistant d'ens. artistique	Professeur d'ens. artistique	Rédacteur
Agent administratif de surveillance, de logistique et de communication	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'accueil et gestionnaire administratif	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique	10,00	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique à Temps Non Complet (5,00%)	1,00	1,00	0,00	0,05	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique à Temps Non Complet (10,00%)	1,00	1,00	0,00	0,10	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique à Temps Non Complet (15,00%)	3,00	3,00	0,00	0,45	3,00	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique à Temps Non Complet (20,00%)	1,00	1,00	0,00	0,20	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique à Temps Non Complet (26,80%)	1,00	1,00	0,00	0,27	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique à Temps Non Complet (35,00%)	3,00	3,00	0,00	1,05	2,00	1,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique à Temps Non Complet (30,00%)	1,00	1,00	0,00	0,30	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique à Temps Non Complet (40,00%)	2,00	2,00	0,00	0,80	1,00	1,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique à Temps Non Complet (50,00%)	2,00	2,00	0,00	1,00	0,00	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique à Temps Non Complet (60,00%)	1,00	1,00	0,00	0,60	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique à Temps Non Complet (65,00%)	1,00	1,00	0,00	0,65	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique à Temps Non Complet (90,00%)	1,00	1,00	0,00	0,90	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique à Temps Non Complet (95,00%)	1,00	1,00	0,00	0,95	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Directeur du Conservatoire	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Gestionnaire administratif et comptable Conservatoire	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Professeur d'enseignement artistique	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00
Professeur d'enseignement artistique à Temps Non Complet (12,50%)	1,00	1,00	0,00	0,13	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Professeur d'enseignement artistique à Temps Non Complet (43,75%)	1,00	1,00	0,00	0,44	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Professeur d'enseignement artistique à Temps Non Complet (50,00%)	1,00	0,00	1,00	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
TOTAL	39,00	38,00	1,00	25,38	28,00	10,00	1,00	1,00	29,00	7,00	1,00

Musée et Expositions

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Adjoint Technique	Adjoint du Patrimoine	Assistant de Conservation	ATSEM	Attaché	Attaché de conservation du patrimoine	Conservateur du patrimoine	Technicien
Agent d'accueil et de surveillance	8,00	8,00	0,00	8,00	6,00	2,00	0,00	1,00	5,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'accueil et de surveillance à Temps Non Complet (50,00%)	1,00	1,00	0,00	0,50	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'accueil et de surveillance à Temps Non Complet (57,15%)	1,00	0,00	1,00	0,57	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant administratif et comptable	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef d'équipe Régie technique accueil et surveillance	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Conservateur du Musée	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Médiateur culturel et Chargé des Publics	2,00	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Responsable administratif	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	16,00	15,00	1,00	15,07	11,00	4,00	1,00	2,00	6,00	1,00	2,00	1,00	1,00	1,00	1,00

Théâtre

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Adjoint d'animation	Adjoint Technique	Assistant de Conservation	Technicien
Adjoint au chef d'unité technique spécialiste lumière	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Agent d'entretien	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Assistant administratif Théâtre	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chargé de billetterie et de commercialisation	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chargé des publics et de la médiation	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef d'unité technique Théâtre	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Directeur du Théâtre municipal	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Habilleur et agent d'entretien	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Régisseur financier	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Régisseur lumière	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Régisseur plateau cintrier	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Régisseur son	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Régisseur technique Théâtre	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
TOTAL	13,00	12,00	1,00	13,00	11,00	0,00	3,00	1,00	7,00	1,00	1,00

Evènements Culturels

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Adjoint Technique	ATSEM	Attaché
Médiateur culturel	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Assistant administratif et comptable	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service Evènements Culturels	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Régisseur technique Centre culturel	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
TOTAL	4,00	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	1,00	1,00	1,00	1,00

Direction

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Adjoint Technique	Attaché
Assistant de direction Solidarité	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chargé de mission Accessibilité et Handicap	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Directeur	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
TOTAL	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	1,00	1,00	1,00

Politique de la Ville

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Adjoint d'animation	Adjoint technique	Animateur	Attaché
Agent d'accueil Centre social	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'accueil Centre social à Temps Non Complet (57,14%)	1,00	1,00	0,00	0,57	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Animateur Emploi	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Animateur EPN	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Animateur socioculturel Famille	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Animateur socioculturel Jeunesse	4,00	3,00	1,00	4,00	1,00	2,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Assistant administratif et comptable Centre social	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Assistant administratif Politique de la ville	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chargé d'accueil et de développement local	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chargé de projets Politique de la Ville	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service Politique de la Ville	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Chef d'unité Cohésion Sociale et Politique de la Ville	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Chef d'unité médiation et prévention	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Adjoint de Centre social	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur de Centre social	3,00	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00
Ecrivain public - Médiateur	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateur sportif	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Médiateur social	2,00	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Référent associatif Centre social	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Référent famille de Centre social	2,00	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Référent Jeunesse de Centre social	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	32,00	30,00	2,00	31,57	22,00	8,00	6,00	19,00	1,00	5,00	1,00

Habitat, Logement social et Gens du voyage

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Adjoint Technique	Rédacteur	Technicien
Assistant administratif et comptable Habitat, Logement social et Gens du voyage	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chargé de projet OPAH RU	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Chef de service Habitat, Logement social et Gens du voyage	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Chef d'unité Médiation et Gens du voyage	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Conseiller Energie	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
TOTAL	5,00	3,00	2,00	5,00	3,00	0,00	1,00	1,00	2,00	1,00

Santé, Hygiène et Salubrité

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Agent de maîtrise	Attaché	Rédacteur	Technicien
Assistante administrative et comptable Santé, Hygiène et Salubrité	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chargé de projets santé	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Chef d'unité Hygiène	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chef de Service Santé, Hygiène et Salubrité	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Gestionnaire d'établissement recevant du public	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien de Service communal d'Hygiène et de Santé	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00
Technicien SCHS et Sécurité	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
TOTAL	8,00	8,00	0,00	8,00	7,00	1,00	1,00	1,00	2,00	1,00	3,00

CCAS

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Adjoint d'animation	Adjoint du Patrimoine	Adjoint Technique	Assistant socio-éducatif	Attaché	Educateur de Jeunes Enfants	Technicien	Emploi aidé
Agent d'accueil du Centre social	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'accueil et d'entretien Foyer La Salève	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'accueil et de surveillance	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'accueil social et administratif	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'accueil social du Restaurant social	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de livraison des repas	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maintenance Logement La Salève	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de service du Restaurant social	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de service du Restaurant social à Temps Non Complet (57,14%)	1,00	1,00	0,00	0,57	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien et de restauration Logement La Salève	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien et de restauration Logement La Salève à Temps Non Complet (85,71%)	1,00	1,00	0,00	0,86	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant administratif CCAS	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant comptable CCAS	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directrice du CCAS	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef d'unité interventions sociales	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Conducteur bus à domicile à Temps Non Complet (50,00%)	1,00	0,00	1,00	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Coordonnateur Programme de réussite éducative	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Foyer-Logement La Salève	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Référent de suivi de réussite éducative	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Travailleur social	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	26,00	24,00	2,00	24,93	21,00	3,00	4,00	2,00	1,00	12,00	3,00	1,00	1,00	1,00	1,00

Direction

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT		Adjoint Administratif	Attaché	DGA
					TITULAIRES	CONTR.			
Assistant de dir. de l'Enfance, de l'Education, de la Jeunesse et des Sports	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chargé de mission	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Directeur Général des Services Adjoint	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
TOTAL	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	1,00	1,00	1,00

Petite Enfance

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT		Adjoint Administratif	Adjoint d'animation	Adjoint Technique	Agent Social	Animateur	Auxiliaire de Puériculture	Cadre de Santé	Educateur de Jeunes Enfants	Infirmier	Puéricultrice	Sage-femme
					TITULAIRES	CONTR.											
Adjoint au directeur de crèche	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de crèche	12,00	12,00	0,00	12,00	10,00	2,00	0,00	3,00	8,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de crèche à Temps Non Complet (50,00%)	1,00	1,00	0,00	0,50	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien de crèche à Temps Non Complet (85,71%)	1,00	1,00	0,00	0,86	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien de crèche	2,00	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Animateur RAM	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant administratif et comptable	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auxiliaire de puériculture	11,00	10,00	1,00	11,00	6,00	4,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auxiliaire de puériculture à Temps Non Complet (60,00%)	1,00	0,00	1,00	0,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service Petite Enfance	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Chargé de la gestion du guichet unique et de l'accompagnement numérique	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Directeur de crèche	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Educateur de Jeunes Enfants	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	38,00	36,00	2,00	36,96	28,00	8,00	1,00	3,00	13,00	1,00	2,00	11,00	1,00	3,00	1,00	1,00	1,00

Enfance et Jeunesse

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Adjoint d'animation	Adjoint Technique	Animateur	Attaché	Ingénieur
Adjoint au chef de service Enfance et Jeunesse	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Animateur	11,00	11,00	0,00	11,00	5,00	6,00	3,00	7,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Animateur à Temps Non Complet (17,14%)	1,00	1,00	0,00	0,17	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Animateur à Temps Non Complet (48,57%)	1,00	1,00	0,00	0,49	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Animateur à Temps Non Complet (60,00%)	2,00	2,00	0,00	1,20	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Animateur à Temps Non Complet (68,00%)	11,00	10,00	1,00	7,48	1,00	9,00	0,00	11,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Animateur à Temps Non Complet (75,00%)	1,00	1,00	0,00	0,75	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Animateur à Temps Non Complet (83,00%)	6,00	6,00	0,00	4,98	0,00	6,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Animateur à Temps Non Complet (85,00%)	2,00	2,00	0,00	1,70	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Animateur à Temps Non Complet (98,00%)	2,00	2,00	0,00	1,96	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Animateur Point Jeunes	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Animateur suppléant de direction	3,00	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Animateur suppléant de direction à Temps Non Complet (92,00%)	1,00	1,00	0,00	0,92	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Animateur suppléant de direction à Temps Non Complet (98,00%)	1,00	1,00	0,00	0,98	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant administratif et comptable	3,00	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	1,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service Enfance et Jeunesse	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Chef d'unité péri et extrascolaires	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Directeur d'accueil collectif de mineurs	8,00	8,00	0,00	8,00	5,00	3,00	0,00	3,00	0,00	5,00	0,00	0,00
TOTAL	57,00	56,00	1,00	49,63	20,00	36,00	4,00	41,00	2,00	8,00	1,00	1,00

Action Scolaire

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT TITULAIRES	DONT CONTR.	Adjoint Administratif	Adjoint d'animation	Adjoint Technique	ATSEM	Attaché	Auxiliaire de Puériculture	Rédacteur
Adjoint au chef de service Action scolaire	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Agent d'accueil Action scolaire	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'accueil et de gestion administrative de l'Action scolaire	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant administratif de l'action scolaire	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant administratif et comptable	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATSEM	39,00	39,00	0,00	38,76	29,00	10,00	0,00	3,00	5,00	31,00	0,00	0,00	0,00
ATSEM à Temps Non Complet (82,83%)	1,00	1,00	0,00	0,83	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATSEM à Temps Non Complet (23,71%)	1,00	0,00	1,00	0,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Auxiliaire de puériculture	3,00	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00
Chargé de mission numérique dans les écoles	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chef de service Action scolaire	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Coordinateur des écoles maternelles	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gestionnaire administratif de l'Action scolaire	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	53,00	52,00	1,00	51,83	37,00	15,00	4,00	4,00	7,00	32,00	2,00	3,00	1,00

Sports et Loisirs

LIBELLE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP	DONT		Adjoint Administratif	Adjoint d'animation	Adjoint Technique	Agent de Maîtrise	Animateur	Attaché	Educateur des APS	Technicien
					TITULAIRES	CONTR.								
Agent administratif	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Responsable technique du parc Passeligne	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien et de caisse	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de caisse et d'accueil d'Aquasud	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de caisse-Régisseur principal d'Aquasud	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de surveillance et d'entretien du COJC	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien, de maintenance et de sécurité	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien d'Aquasud	4,00	3,00	1,00	4,00	2,00	1,00	1,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien des équipements sportifs	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent d'entretien des équipements sportifs à Temps non Complet (85,71%)	1,00	1,00	0,00	0,86	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Animateur sportif	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gestionnaire administratif et comptable	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chargé de communication et d'animation	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de bassin Aquasud	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00
Chef de service des Sports et Loisirs	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chef d'équipe entretien et suivi administratif Aquasud	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef d'unité Passeligne	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef d'équipe Stadium	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur d'établissement Aquasud	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Chef d'unité Gymnases, Parcs naturel et Equipements de loisirs	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Concierge du stadium	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef d'équipe COJC et Gymnases	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant de gestion administrative	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Maître Nageur Sauveteur Aquasud	7,00	7,00	0,00	7,00	4,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,00	0,00
Agent d'accueil et de planification des équipements sportifs	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Responsable planification	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	38,00	36,00	2,00	37,86	30,00	6,00	6,00	3,00	13,00	2,00	1,00	2,00	10,00	1,00

A l'échelle de l'administration commune

Par direction

	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	ETP
Cabinet	14	13	1	14,00
Direction de la Citoyenneté	23	21	2	23,00
Direction de la Communication et de la Transition Numérique	15	13	2	15,00
Direction de la Sécurité	46	43	3	45,68
Direction Générale des Services	22	20	2	21,50
Direction des Relations Humaines et de la Formation	21	21	0	21,00
Direction de l'Economie et de l'Aménagement du Territoire	41	41	0	40,80
Direction des Services supports et Evaluation des Politiques Publiques	35	32	3	35,00
Direction des Services Techniques	385	376	9	368,09
Direction de l'Action Culturelle	90	86	4	75,45
Direction de la Solidarité	74	68	6	72,50
Direction de l'Enfance, de l'Education, de la Jeunesse et des Sports	189	183	6	179,27
TOTAL	955	917	38	911,29

A l'échelle de l'administration commune

Par catégorie et statut

	TIT/STAG	CONTR	POSTE VACANT	TOTAL
A	74	13	8	95
B	120	26	7	153
C	530	152	23	705
AUTRE	-	2	0	2
TOTAL	724	193	38	955
ETP	708,72	169,45	33,11	911,29



DELIBERATION DU CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

OBJET : DCA_072/2020_DELIBERATION PORTANT MODIFICATION D'UN EMPLOI DE DIRECTEUR DE CABINET

Nombre de délégués en exercice : 66 L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DIX SEPTEMBRE A 18H30
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 57 M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. PINASSEAU, MME IACHEMET, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, MME DEJEAN-SIMONITI, M. N'KOLLO, MME CUGURNO, M. GIRARDI, MME FRANCOIS, MME COMBRES, M. BRUNEAU, MME LASMAK, M. RAUCH, MME LUGUET, MME LEBEAU, MME LAMY, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, MME FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA, M. DE SERMET, M. GUATTA, M. GILLY, MME MASSARDI (SUPPLEANTE DE M. BENAZET), MME GARDEIL (SUPPLEANTE DE M. VERDIE), M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, MME GENOVESIO, MME CEOTTO (SUPPLEANTE DE M. DELOUVRIE), M. ROBERT, M. SOFYS, MME COUSIN (SUPPLEANTE DE M. SANCHEZ), M. THERASSE, MME LABOURNERIE, M. LABORIE ET M. DREUIL.

Absents : 9 M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, M. BENATTI, M. LLOORCA, MME MAIOROFF, M. LAFUENTE, M. AMELING, MME MEYNARD ET M. CHAU-VAN.

Pouvoirs : 8 M. ZAMBONI A M. PINASSEAU
MME LAUZZANA A M. DIONIS DU SEJOUR
M. BENATTI A MME IACHEMET
M. LLOORCA A M. N'KOLLO
MME MAIOROFF A M. FELLAH
M. LAFUENTE A MME LUGUET
M. AMELING A MME LAMY
MME MEYNARD A M. DELBREL

Date d'envoi de la convocation :
04/09/2020

Expose :

Il convient de modifier l'emploi de collaborateur de cabinet qui occupera les fonctions de « Directeur de Cabinet ».

Le « Directeur de Cabinet », collaborateur direct du Maire d'Agén et du Président de l'Agglomération d'Agén, sera en charge de :

- La gestion du Cabinet : agenda, courrier, interventions, préparation des dossiers et des discours responsabilité hiérarchique des autres collaborateurs de Cabinet, du secrétariat du Maire et des élus, relations avec les élus Ville d'Agén et les Maires de l'Agglomération, relations avec la presse, appui aux engagements politiques (Maire/Président de l'Agglomération)
- La Sécurité et des pouvoirs de police du Maire : en relation étroite avec le Maire et les élus en charge, il aura la responsabilité hiérarchique de la Police Municipale
- La direction de la Communication

- La direction de la Citoyenneté

Le directeur de cabinet sera membre du Comité de Direction (CODIR) et assure la Direction de l'Association des Maires du Lot-et-Garonne (317 communes)

L'emploi est un emploi à Temps Complet.

La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 35 heures par semaine.

Conformément à l'article 7 du décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales, la rémunération sera fixée de façon à ce que :

- D'une part le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement de l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupée par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité),
- D'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90% du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au fonctionnaire titulaire de l'emploi fonctionnel le plus élevé (ou du grade administratif le plus élevé dans la collectivité).

A la date de la rédaction de la présente délibération :

- L'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé occupé par un fonctionnaire dans la collectivité est celui des DGA avec un indice brut terminal de 1027,
- Le montant de référence pour les 90% du montant maximum du régime indemnitaire équivaut au plafond annuel pour les administrateurs occupant une fonction de direction générale.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.5211-10,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE

1°/ VALIDER la modification de ce poste en vertu de l'article 110 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en tenant compte des modifications relatives à la rémunération apportées dans la présente délibération :

ETP	Emploi, Service
1,00	Collaborateur de Cabinet occupant les fonctions de Directeur de Cabinet

2°/ DE PRECISER que conformément à l'article 7 du décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales, la rémunération sera fixée de façon à ce que :

- D'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement de l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupée par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité),
- D'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90% du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au fonctionnaire titulaire de l'emploi fonctionnel le plus élevé (ou du grade administratif le plus élevé dans la collectivité).

3°/ ET DE PRECISER que la dépense en résultant est prévue au Budget 2020 et sera à prévoir aux budgets suivants

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 16 / 09 / 2020

Télétransmission le 16 / 09 / 2020

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président

Jean DIONIS du SEJOUR





DELIBERATION DU CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

OBJET : DCA_073/2020_CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LA PASSERELLE PIETONNE SUR GARONNE ENTRE LA VILLE D'AGEN ET LE PASSAGE D'AGEN EN PASSERELLE « MICHEL SERRES »

Nombre de délégués en exercice : 66 L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DIX SEPTEMBRE A 18H30
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 57 M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. PINASSEAU, MME IACHEMET, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, MME DEJEAN-SIMONITI, M. N'KOLLO, MME CUGURNO, M. GIRARDI, MME FRANCOIS, MME COMBRES, M. BRUNEAU, MME LASMAK, M. RAUCH, MME LUGUET, MME LEBEAU, MME LAMY, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, MME FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA, M. DE SERMET, M. GUATTA, M. GILLY, MME MASSARDI (SUPPLEANTE DE M. BENAZET), MME GARDEIL (SUPPLEANTE DE M. VERDIE), M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, MME GENOVESIO, MME CEOTTO (SUPPLEANTE DE M. DELOUVRIE), M. ROBERT, M. SOFYS, MME COUSIN (SUPPLEANTE DE M. SANCHEZ), M. THERASSE, MME LABOURNERIE, M. LABORIE ET M. DREUIL.

Absents : 9 M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, M. BENATTI, M. LLORCA, MME MAIOROFF, M. LAFUENTE, M. AMELING, MME MEYNARD ET M. CHAU-VAN.

Pouvoirs : 8 M. ZAMBONI A M. PINASSEAU
MME LAUZZANA A M. DIONIS DU SEJOUR
M. BENATTI A MME IACHEMET
M. LLORCA A M. N'KOLLO
MME MAIOROFF A M. FELLAH
M. LAFUENTE A MME LUGUET
M. AMELING A MME LAMY
MME MEYNARD A M. DELBREL

Date d'envoi de la convocation :
04/09/2020

Expose :

L'Agglomération d'Agen souhaite faire mémoire durablement de Michel SERRES – Illustre agenais et philosophe qui, sa vie durant, a voyagé entre les sciences dures et les sciences humaines. Il a été un inventeur d'une « science des passerelles » qui a réconcilié la culture scientifique et la culture littéraire, en ouvrant à la pensée des chemins inédits.

Son parcours et son œuvre auront été ceux d'un philosophe atypique, autant à l'aise à l'écrit qu'à l'oral. Sa voix douce et chantante ainsi que ses idées pleines de sagesse faisaient merveille. C'est cette voix et cet esprit que la Ville d'Agen entend faire résonner.

Écrivain et historien des sciences, passionné notamment par l'écologie et l'éducation, il s'est intéressé à toutes les formes du savoir, scientifique comme littéraire, anticipant les bouleversements liés aux nouvelles technologies de la communication.

La passerelle piétonne sur Garonne est un ouvrage d'art exceptionnel construit en 1839. Elle s'écroule en 1840 lors des épreuves, fait l'objet d'une reconstruction en 1841 pour finalement être remise en service après restauration en 1861.

L'année 1936 est marquée par une campagne de travaux importants avec le remplacement des câbles porteurs et la restauration du tablier. La passerelle est prolongée en rive gauche en 1969 par une travée suspendue de 29 mètres.

Dans le début des années 2000, la travée principale suspendue est complètement reconstruite (remplacement des pylônes, des câbles et du tablier) et les fondations sont renforcées.

Le Conseil d'Agglomération du 19 décembre 2013 a déclaré d'intérêt communautaire la passerelle et cet ouvrage d'art est aujourd'hui intégré au patrimoine de l'Agglomération d'Agen qui en assure l'entretien et la maintenance.

La prise en charge des ouvrages exceptionnels est rattachée à l'exercice de la compétence optionnelle en matière de voirie conformément aux statuts du 30 avril 2013.

Dans la continuité des réactions liées à la disparition du philosophe agenais, la Ville d'Agen a sollicité l'Agglomération d'Agen afin de rendre hommage à Michel SERRES, en donnant son nom à la passerelle piétonne sur Garonne.

A l'instar de l'œuvre de Michel Serres, la passerelle, qui relie la Ville d'Agen et la Ville du Passage d'Agen au-dessus de Garonne, est ancrée dans la culture des Agenais.

Cette nouvelle dénomination ne nécessite aucune autorisation particulière ni d'avis de la famille du défunt. En effet, aucun article de loi ne régit la dénomination des voies et lieux publics.

Enfin, la seule incidence financière réside dans le changement de plaques aux extrémités de la passerelle.

VU l'article 2.1 du Chapitre 2 du Titre III des statuts de l'Agglomération d'Agen relatif à la compétence « Création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire » applicables au 30 Avril 2013,

VU la délibération n°2013/190 en date du 19 décembre 2013 relative à la délibération portant déclaration d'intérêt communautaire la passerelle,

VU la délibération de la commune d'Agen n°DCAM2020_035 en date du 15 juin 2020, relative à la dénomination de la passerelle,

VU la délibération de la commune du Passage d'Agen n°2020/102 en date du 15 juillet 2020, relative à la dénomination de la passerelle.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE

D'AUTORISER la dénomination de la passerelle piétonne sur Garonne en « *Passerelle Michel SERRES* », en hommage au parcours et à l'œuvre de Michel SERRES.

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 16 / 09 / 2020

Télétransmission le 16 / 09 / 2020

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président

Jean DIONIS du SEJOUR





DELIBERATION DU CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

OBJET : DCA_074/2020_REPRESENTATION DE L'AGGLOMERATION D'AGEN A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU NESTE ET RIVIERES DE GASCOGNE

Nombre de délégués en exercice : 66 L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DIX SEPTEMBRE A 18H30
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 57 M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. PINASSEAU, MME IACHEMET, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, MME DEJEAN-SIMONITI, M. N'KOLLO, MME CUGURNO, M. GIRARDI, MME FRANCOIS, MME COMBRES, M. BRUNEAU, MME LASMAK, M. RAUCH, MME LUGUET, MME LEBEAU, MME LAMY, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, MME FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA, M. DE SERMET, M. GUATTA, M. GILLY, MME MASSARDI (SUPPLEANTE DE M. BENAZET), MME GARDEIL (SUPPLEANTE DE M. VERDIE), M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, MME GENOVESIO, MME CEOTTO (SUPPLEANTE DE M. DELOUVRIE), M. ROBERT, M. SOFYS, MME COUSIN (SUPPLEANTE DE M. SANCHEZ), M. THERASSE, MME LABOURNERIE, M. LABORIE ET M. DREUIL.

Absents : 9 M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, M. BENATTI, M. LLORCA, MME MAIOROFF, M. LAFUENTE, M. AMELING, MME MEYNARD ET M. CHAU-VAN.

Pouvoirs : 8 M. ZAMBONI A M. PINASSEAU
MME LAUZZANA A M. DIONIS DU SEJOUR
M. BENATTI A MME IACHEMET
M. LLORCA A M. N'KOLLO
MME MAIOROFF A M. FELLAH
M. LAFUENTE A MME LUGUET
M. AMELING A MME LAMY
MME MEYNARD A M. DELBREL

Date d'envoi de la convocation :
04/09/2020

Expose :

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour Garonne (SDAGE) 2016-2021 mentionne la nécessité de faire émerger un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Neste et Rivières de Gascogne » (NRG) d'ici 2021.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est un outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Le SAGE doit pouvoir permettre une stratégie commune de long terme, pour les principaux enjeux de notre territoire (*maîtrise de la ressource en eau, pour les usages et pour le milieu, reconquête de la qualité, alimentation en eau potable, prévention des risques*), dans un contexte de réchauffement climatique.

Au vu des enjeux majeurs pour le territoire, les six Départements concernés ont tous délibéré en 2018 pour approuver l'émergence de ce SAGE NRG et confier la maîtrise d'ouvrage des études préliminaires au Département du Gers.

Le dossier préliminaire a été déposé dans toutes les préfetures concernées en juillet 2019.

En l'absence de maîtrise d'ouvrage pour la phase d'élaboration du SAGE Neste et Rivières de Gascogne le 27 septembre 2019, le Conseil Départemental du Gers a décidé d'approuver la mise en œuvre de l'Entente « Neste et rivières de Gascogne », composée des Départements du Gers, des Hautes Pyrénées, de la haute Garonne, du Lot et Garonne, du Tarn et Garonne et des Landes, ainsi que des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) du périmètre géographique concerné souhaitant s'y associer.

Le périmètre Neste et Rivières de Gascogne, d'environ 7 200 km² concerne les Départements du Gers, des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, du Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne et des Landes, la Région Occitanie et la Région Nouvelle Aquitaine, 660 communes, 32 EPCI à fiscalité propre.

Conformément à l'article R212-27 du code de l'environnement, les collectivités concernées ont été sollicitées afin de donner leur avis sur l'appartenance à ce périmètre.

L'arrêté inter-préfectoral de périmètre du SAGE Neste et Rivières de Gascogne est en cours d'approbation et devrait être signé en septembre.

La Commission Locale de l'Eau aura pour objectif l'élaboration puis la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Neste et Rivières de Gascogne » (SAGE NRG).

Conformément à l'article R212-29 du code de l'environnement, la composition de la commission locale de l'eau est arrêtée par le préfet responsable de la procédure d'élaboration, de modification ou de révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Elle est composée (article R212-30 du code de l'environnement) de trois collèges distincts :

- Le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux,
- Le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées,
- Le collège des représentants de l'Etat.

Le collège des collectivités territoriales est constitué pour moitié de représentants (*communes et communautés de communes*) nommés sur proposition des associations départementales des maires concernés.

L'Agglomération d'Agen a été proposée par les services de l'Etat aux associations des maires.

Il nous est donc possible de faire part de notre proposition de désignation aux associations des maires concernées, qui en fera un retour aux Préfets.

Un arrêté inter-préfectoral de composition finale de la CLE Neste et rivières de Gascogne devrait avoir lieu d'ici fin 2020.

VU l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant à l'article L.2121-21 qui dispose qu'un scrutin secret est de droit en cas de nomination mais qu'en revanche, il peut être public si le conseil d'agglomération le décide à l'unanimité.

Dans ce cadre, lorsqu'une seule candidature ou liste est proposée, les nominations prennent effet immédiatement.

VU l'article 2.3.4 du Chapitre 2 du Titre III des statuts de l'Agglomération d'Agen relatif à la compétence « La Protection contre les inondations » applicables au 30 Avril 2013,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE

1°/ DE DECIDER, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin à bulletin secret.

2°/ DE PRESENTER, à l'Amicale des Maires de Lot et Garonne, la candidature de Monsieur Pierre DELOUVRIE, Vice-président en charge de l'Eau et de l'Assainissement et GEMAPI.

3°/ DE DIRE que cette délibération sera transmise à l'Amicale des Maires qui transmettra à la Préfecture qui prendra un arrêté inter-préfectoral de composition de la CLE Neste et rivières de Gascogne.

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 16 / 09 / 2020

Télétransmission le 16 / 09 / 2020

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président

Jean DIONIS du SEJOUR

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Jean Dionis du Sejour". To the right of the signature is a blue ink stamp. The stamp consists of a stylized triangle with the word "AGGLOMERATION" written above it and "AGEN" written below it.



DELIBERATION DU CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

OBJET : DCA_075/2020_MODIFCATION DE LA REPRESENTATION DE L'AGGLOMERATION D'AGEN AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL DE LA CANDELIE

Nombre de délégués en exercice : 66 L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DIX SEPTEMBRE A 18H30
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 57 M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. PINASSEAU, MME IACHEMET, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, MME DEJEAN-SIMONITI, M. N'KOLLO, MME CUGURNO, M. GIRARDI, MME FRANCOIS, MME COMBRES, M. BRUNEAU, MME LASMAK, M. RAUCH, MME LUGUET, MME LEBEAU, MME LAMY, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, MME FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA, M. DE SERMET, M. GUATTA, M. GILLY, MME MASSARDI (SUPPLEANTE DE M. BENAZET), MME GARDEIL (SUPPLEANTE DE M. VERDIE), M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, MME GENOVESIO, MME CEOTTO (SUPPLEANTE DE M. DELOUVRIE), M. ROBERT, M. SOFYS, MME COUSIN (SUPPLEANTE DE M. SANCHEZ), M. THERASSE, MME LABOURNERIE, M. LABORIE ET M. DREUIL.

Absents : 9 M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, M. BENATTI, M. LLORCA, MME MAIOROFF, M. LAFUENTE, M. AMELING, MME MEYNARD ET M. CHAU-VAN.

Pouvoirs : 8 M. ZAMBONI A M. PINASSEAU
MME LAUZZANA A M. DIONIS DU SEJOUR
M. BENATTI A MME IACHEMET
M. LLORCA A M. N'KOLLO
MME MAIOROFF A M. FELLAH
M. LAFUENTE A MME LUGUET
M. AMELING A MME LAMY
MME MEYNARD A M. DELBREL

Date d'envoi de la convocation :
04/09/2020

Expose :

Le Conseil de Surveillance remplace le conseil d'administration. Ses missions sont recentrées sur les orientations stratégiques et le contrôle permanent de l'établissement.

La loi confère plusieurs rôles au conseil de surveillance des établissements publics de santé :

- La compétence générale : se prononcer sur la stratégie et exercer le contrôle permanent de la gestion.
- La compétence décisionnelle : à titre essentiel, délibérer sur le projet d'établissement ainsi que sur le compte financier et l'affectation des résultats (projet d'établissement, convention constitutive des CHU, compte financier, rapport annuel...)
- La compétence consultative : la politique qualité de l'établissement (règlement intérieur...)

Le conseil de surveillance est composé de trois collèges et comprend 15 membres.
Le nombre total de membres étant plafonné à 15, chaque collège comprend au plus 5 personnes :

- Le collège des élus : Il comporte au plus cinq représentants désignés en leur sein par les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements,
- Le collège des « représentants des personnels médicaux et non médicaux » qui comprend au plus cinq représentants du personnel médical et non médical de l'établissement public,
- Le collège des « personnalités qualifiées » qui compte au plus cinq personnalités qualifiées, parmi lesquelles deux désignées par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé et trois désignés par le préfet du département.

Seule la désignation des membres du conseil de surveillance relevant du collège des représentants des personnels médicaux et non médicaux incombe aux établissements. Le conseil de surveillance élit son président parmi les membres du collège des élus et du collège des personnalités qualifiées pour une durée de cinq ans.

VU les articles L.6143-1 à L.6143-6 du Code de la Santé Publique,

VU l'Instruction n° DGOS/PF1/2010/112 du 17 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé,

VU l'Instruction n° DGOS/PF1/2010/155 du 17 mai 2010 relative à la représentation du personnel au sein des conseils de surveillance des établissements publics de santé

VU l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant à l'article L.2121-21 qui dispose qu'un scrutin secret est de droit en cas de nomination mais qu'en revanche, il peut être public si le conseil d'agglomération le décide à l'unanimité.

CONSIDERANT l'article R 6143-3 du Code de la Santé Publique relatif à l'élection de deux représentants pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune siège de l'établissement est membre, autres que celle du siège de l'établissement principal.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE

1°/ D'ABROGE ET DE REMPLACER la délibération n° DCA_051/2020 en date du 23 juillet 2020, relative à la représentation de l'Agglomération d'Agen au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Départemental de la Candélie.

2°/ DE DECIDER, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin à bulletin secret.

3°/ DE DESIGNER Monsieur Bruno DUBOS et Madame Marie-Françoise MEYNARD représentants de l'Agglomération d'Agen au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Départemental de la Candélie.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 16 / 09 / 2020

Télétransmission le 16 / 09 / 2020

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président

Jean DIONIS du SEJOUR

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Jean Dionis du Sejour". To the right of the signature is a blue official stamp. The stamp features a stylized logo of a triangle with a smaller triangle inside, and the text "AGGLOMERATION AGEN" is printed in blue capital letters.



DELIBERATION DU CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

OBJET : DCA_076/2020_MODIFCATION DE LA REPRESENTATION DE
L'AGGLOMERATION D'AGEN AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AGEN-NERAC

Nombre de délégués en exercice : 66 L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DIX SEPTEMBRE A 18H30
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni en séance publique sous la
Présidence de Monsieur JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 57 M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. PINASSEAU,
MME IACHEMET, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, MME DEJEAN-SIMONITI, M. N'KOLLO, MME
CUGURNO, M. GIRARDI, MME FRANCOIS, MME COMBRES, M. BRUNEAU, MME LASMAK, M. RAUCH,
MME LUGUET, MME LEBEAU, MME LAMY, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME
COMBA, M. OLIVIER, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, MME
FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. PONSOLLE,
M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA, M. DE SERMET, M. GUATTA, M. GILLY, MME MASSARDI (SUPPLEANTE DE
M. BENAZET), MME GARDEIL (SUPPLEANTE DE M. VERDIE), M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. TANDONNET,
MME GENOVESIO, MME CEOTTO (SUPPLEANTE DE M. DELOUVRIE), M. ROBERT, M. SOFYS, MME
COUSIN (SUPPLEANTE DE M. SANCHEZ), M. THERASSE, MME LABOURNERIE, M. LABORIE ET M.
DREUIL.

Absents : 9 M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, M. BENATTI, M. LLORCA, MME MAIOROFF, M. LAFUENTE, M. AMELING,
MME MEYNARD ET M. CHAU-VAN.

Pouvoirs : 8 M. ZAMBONI A M. PINASSEAU
MME LAUZZANA A M. DIONIS DU SEJOUR
M. BENATTI A MME IACHEMET
M. LLORCA A M. N'KOLLO
MME MAIOROFF A M. FELLAH
M. LAFUENTE A MME LUGUET
M. AMELING A MME LAMY
MME MEYNARD A M. DELBREL

Date d'envoi de la
convocation :
04/09/2020

Expose :

Le Conseil de Surveillance remplace le conseil d'administration. Ses missions sont recentrées sur les orientations stratégiques et le contrôle permanent de l'établissement.

La loi confère plusieurs rôles au conseil de surveillance des établissements publics de santé :

- La compétence générale : se prononcer sur la stratégie et exercer le contrôle permanent de la gestion.
- La compétence décisionnelle : à titre essentiel, délibérer sur le projet d'établissement ainsi que sur le compte financier et l'affectation des résultats (projet d'établissement, convention constitutive des CHU, compte financier, rapport annuel...)
- La compétence consultative : la politique qualité de l'établissement (règlement intérieur...)

Le conseil de surveillance est composé de trois collèges et comprend 15 membres.
Le nombre total de membres étant plafonné à 15, chaque collège comprend au plus 5 personnes :

- Le collège des élus : Il comporte au plus cinq représentants désignés en leur sein par les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements,
- Le collège des « représentants des personnels médicaux et non médicaux » qui comprend au plus cinq représentants du personnel médical et non médical de l'établissement public,
- Le collège des « personnalités qualifiées » qui compte au plus cinq personnalités qualifiées, parmi lesquelles deux désignées par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé et trois désignés par le préfet du département.

Seule la désignation des membres du conseil de surveillance relevant du collège des représentants des personnels médicaux et non médicaux incombe aux établissements.

Le conseil de surveillance élit son président parmi les membres du collège des élus et du collège des personnalités qualifiées pour une durée de cinq ans.

VU les articles L.6143-1 à L.6143-6 du Code de la Santé Publique,

VU l'Instruction n° DGOS/PF1/2010/112 du 17 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé,

VU l'Instruction n° DGOS/PF1/2010/155 du 17 mai 2010 relative à la représentation du personnel au sein des conseils de surveillance des établissements publics de santé

VU l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant à l'article L.2121-21 qui dispose qu'un scrutin secret est de droit en cas de nomination mais qu'en revanche, il peut être public si le conseil d'agglomération le décide à l'unanimité.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE

1°/ D'ABROGE ET DE REMPLACER la délibération n° DCA_052/2020 en date du 23 juillet 2020, relative à la représentation de l'Agglomération d'Agen au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Agen-Nérac,

2°/ DE DECIDER, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin à bulletin secret.

3°/ DE DESIGNER Madame Nadège LAUZZANA représentante de l'Agglomération d'Agen au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Agen-Nérac.

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 16 / 09 / 2020

Télétransmission le 16 / 09 / 2020

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président

Jean DIONIS du SEJOUR

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Jean DIONIS du SEJOUR". Below the signature is a blue official stamp. The stamp features a stylized logo of a triangle with a smaller triangle inside, and the text "AGGLOMERATION AGEN" written in capital letters.



DELIBERATION DU CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

OBJET : DCA_077/2020_MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE
L'AGGLOMERATION D'AGEN AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA
MASSE ET DE LA LAURENDANNE

Nombre de délégués en exercice : 66 L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DIX SEPTEMBRE A 18H30
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni en séance publique sous la
Présidence de Monsieur JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 57 M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. PINASSEAU,
MME IACHEMET, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, MME DEJEAN-SIMONITI, M. N'KOLLO, MME
CUGURNO, M. GIRARDI, MME FRANCOIS, MME COMBRES, M. BRUNEAU, MME LASMAK, M. RAUCH,
MME LUGUET, MME LEBEAU, MME LAMY, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME
COMBA, M. OLIVIER, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, MME
FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. PONSOLLE,
M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA, M. DE SERMET, M. GUATTA, M. GILLY, MME MASSARDI (SUPPLEANTE DE
M. BENAZET), MME GARDEIL (SUPPLEANTE DE M. VERDIE), M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. TANDONNET,
MME GENOVESIO, MME CEOTTO (SUPPLEANTE DE M. DELOUVRIE), M. ROBERT, M. SOFYS, MME
COUSIN (SUPPLEANTE DE M. SANCHEZ), M. THERASSE, MME LABOURNERIE, M. LABORIE ET M.
DREUIL.

Absents : 9 M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, M. BENATTI, M. LLORCA, MME MAIOROFF, M. LAFUENTE, M. AMELING,
MME MEYNARD ET M. CHAU-VAN.

Pouvoirs : 8 M. ZAMBONI A M. PINASSEAU
MME LAUZZANA A M. DIONIS DU SEJOUR
M. BENATTI A MME IACHEMET
M. LLORCA A M. N'KOLLO
MME MAIOROFF A M. FELLAH
M. LAFUENTE A MME LUGUET
M. AMELING A MME LAMY
MME MEYNARD A M. DELBREL

Date d'envoi de la
convocation :
04/09/2020

Expose :

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Masse et de la Laurendanne a pour objet
l'aménagement hydraulique de la Masse et de la Laurendanne et de leurs affluents, en
particulier :

- L'aménagement des bassins,
- L'entretien et aménagement des cours d'eau, lacs ou plan d'eau de son territoire,
- Défense contre les inondations,
- Protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides,
- Le soutien des étiages, par les bassins en eau de Monablen et Bajamont.

La commune d'Agen est membre de ce syndicat, au même titre que les communes de
Sauvagnas, Bajamont et Pont-du-Casse.

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte, l'Agglomération d'Agen est représentée par 6
membres titulaires et 6 membres suppléants.

Vu l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5711-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant à l'article L.2121-21 qui dispose qu'un scrutin secret est de droit en cas de nomination mais qu'en revanche, il peut être public si le conseil d'agglomération le décide à l'unanimité.

Dans ce cadre, lorsqu'une seule candidature ou liste est proposée, les nominations prennent effet immédiatement.

Vu l'alinéa 2.2 du Chapitre 2 du titre III des statuts de l'Agglomération d'Agen, relatif aux compétences exercées par l'Agglomération d'Agen,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Masse et de la Laurendanne,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE

1°/ D'ABROGER ET DE REMPLACER la délibération n° DCA_040/2020 en date du 23 juillet 2020, relative à la représentation de l'Agglomération d'Agen au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Masse et de la Laurendanne

2°/ DE DECIDER, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin à bulletin secret,

3°/ DE DESIGNER les représentants de l'Agglomération d'Agen au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Masse et de la Laurendanne tels que ci-dessous :

Titulaires :

- Mme Rose HECQUEFEUILLE
- M. Mickaël GESLOT
- M. Christian DELBREL
- Mme Catherine SCOUPPE
- M. Patrick BUISSON
- M. Jean-Marie DELCROS

Suppléants :

- Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT
- M. Pierre DELOUVRIE
- M. François RIERA
- M. Boris BRU
- Mme Marcelle MANEIN
- Mme Amélie CAZES

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 16 / 09 / 2020

Télétransmission le 16 / 09 / 2020

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président

Jean DIONIS du SEJOUR

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Jean Dionis du Sejour". To the right of the signature is an official blue ink stamp. The stamp features a stylized logo of a triangle with a smaller triangle inside, and the text "AGGLOMERATION AGEN" printed in blue capital letters.



DELIBERATION DU CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

OBJET : DCA_078/2020_MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE
L'AGGLOMERATION D'AGEN A LA SAEML AGEN EVENEMENTS

Nombre de délégués en exercice : 66 L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DIX SEPTEMBRE A 18H30
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni en séance publique sous la
Présidence de Monsieur JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 57 M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. PINASSEAU, MME IACHEMET, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, MME DEJEAN-SIMONITI, M. N'KOLLO, MME CUGURNO, M. GIRARDI, MME FRANCOIS, MME COMBRES, M. BRUNEAU, MME LASMAK, M. RAUCH, MME LUGUET, MME LEBEAU, MME LAMY, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, MME FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA, M. DE SERMET, M. GUATTA, M. GILLY, MME MASSARDI (SUPPLEANTE DE M. BENAZET), MME GARDEIL (SUPPLEANTE DE M. VERDIE), M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, MME GENOVESIO, MME CEOTTO (SUPPLEANTE DE M. DELOUVRIE), M. ROBERT, M. SOFYS, MME COUSIN (SUPPLEANTE DE M. SANCHEZ), M. THERASSE, MME LABOURNERIE, M. LABORIE ET M. DREUIL.

Absents : 9 M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, M. BENATTI, M. LLORCA, MME MAIOROFF, M. LAFUENTE, M. AMELING, MME MEYNARD ET M. CHAU-VAN.

Pouvoirs : 8 M. ZAMBONI A M. PINASSEAU
MME LAUZZANA A M. DIONIS DU SEJOUR
M. BENATTI A MME IACHEMET
M. LLORCA A M. N'KOLLO
MME MAIOROFF A M. FELLAH
M. LAFUENTE A MME LUGUET
M. AMELING A MME LAMY
MME MEYNARD A M. DELBREL

Date d'envoi de la convocation :
04/09/2020

Expose :

Suite au Conseil communautaire du 19 décembre 2013, l'Agglomération d'Agen a signé une nouvelle convention de délégation de service public le 7 janvier 2014 pour confier à la SEM Agen Evènements, délégataire, l'exploitation du nouveau Parc des Expositions.

Missions : Exploitation du nouveau Parc des Expositions par voie de délégation de service public le 7 janvier 2014 avec l'Agglomération d'Agen

Capital : 500 000 euros

Actionnaires	DSP 2014 - 2026
Agglomération d'Agen	60%
Ville d'Agen	5%
La Dépêche du Midi	30%
Conseil Départemental, Caisse Régionale de Crédit Agricole, Caisse des Dépôts et Consignations, Actour 47, BMS, Association du SUA Rugby, Association Union des commerçants et des artisans d'Agen, Inter consulaire de Lot-et-Garonne, Office de tourisme d'Agen.	5%

L'Agglomération d'Agen, actionnaire majoritaire, doit désigner parmi ses membres **8 représentants**.

Vu l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant à l'article L.2121-21 qui dispose qu'un scrutin secret est de droit en cas de nomination mais qu'en revanche, il peut être public si le conseil d'agglomération le décide à l'unanimité.

Dans ce cadre, lorsqu'une seule candidature ou liste est proposée, les nominations prennent effet immédiatement.

CONSIDERANT la lettre de démission de Madame Séverine BONNET-COUDERT de son mandat de Conseillère Communautaire,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE

1°/ D'ABROGER ET DE REMPLACER la délibération n° DCA_061/2020 en date du 23 juillet 2020, relative à la représentation de l'Agglomération d'Agen à la SAEML Agen Evènements.

2°/ DE DECIDER, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin à bulletin secret,

3°/ DE DESIGNER les représentants de l'Agglomération d'Agen au sein de la SAEML Agen Evènements tels que ci-dessous :

- | | |
|----------------------------|---------------------------------|
| ▪ M. Jean DIONIS du SEJOUR | ▪ M. Eric BACQUA |
| ▪ Mme Nadine LABOUNERIE | ▪ Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT |
| ▪ M. Olivier GRIMA | ▪ M. Rémi CONSTANS |
| ▪ Mme Pascale LUGUET | ▪ M. Paul BONNET |

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 16 / 09 / 2020

Télétransmission le 16 / 09 / 2020

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président

Jean DIONIS du SEJOUR



DELIBERATION DU CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

OBJET : DCA_079/2020_MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE L'AGGLOMERATION D'AGEN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC D'HABITAT « AGEN-HABITAT »

Nombre de délégués en exercice : 66 L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DIX SEPTEMBRE A 18H30
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 57 M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. PINASSEAU, MME IACHEMET, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, MME DEJEAN-SIMONITI, M. N'KOLLO, MME CUGURNO, M. GIRARDI, MME FRANCOIS, MME COMBRES, M. BRUNEAU, MME LASMAK, M. RAUCH, MME LUGUET, MME LEBEAU, MME LAMY, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, MME FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA, M. DE SERMET, M. GUATTA, M. GILLY, MME MASSARDI (SUPPLEANTE DE M. BENAZET), MME GARDEIL (SUPPLEANTE DE M. VERDIE), M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, MME GENOVESIO, MME CEOTTO (SUPPLEANTE DE M. DELOUVRIE), M. ROBERT, M. SOFYS, MME COUSIN (SUPPLEANTE DE M. SANCHEZ), M. THERASSE, MME LABOURNERIE, M. LABORIE ET M. DREUIL.

Absents : 9 M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, M. BENATTI, M. LLORCA, MME MAIOROFF, M. LAFUENTE, M. AMELING, MME MEYNARD ET M. CHAU-VAN.

Pouvoirs : 8 M. ZAMBONI A M. PINASSEAU
MME LAUZZANA A M. DIONIS DU SEJOUR
M. BENATTI A MME IACHEMET
M. LLORCA A M. N'KOLLO
MME MAIOROFF A M. FELLAH
M. LAFUENTE A MME LUGUET
M. AMELING A MME LAMY
MME MEYNARD A M. DELBREL

Date d'envoi de la convocation :
04/09/2020

Expose :

Depuis 2009, le bailleur social Agen Habitat est rattaché à l'Agglomération d'Agen il est nécessaire de recomposer le Conseil d'Administration de ce dernier, et de désigner les 23 membres qui y siégeront au titre des collectivités, des personnes qualifiées et d'associations d'insertion.

Il revient à l'Agglomération d'Agen de désigner :

- 6 administrateurs élus au sein du Conseil d'Agglomération
- 7 administrateurs choisis en tant que personnalités qualifiées dont 2 élus au sein d'une collectivité autre que l'Agglomération d'Agen
- 1 administrateur représentant d'une association d'insertion

VU l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant à l'article L.2121-21 qui dispose qu'un scrutin secret est de droit en cas de nomination mais qu'en revanche, il peut être public si le conseil d'agglomération le décide à l'unanimité.

Dans ce cadre, lorsqu'une seule candidature ou liste est proposée, les nominations prennent effet immédiatement.

VU l'article R 421-5 du Code de la Construction et de l'Habitation,

VU l'alinéa 1.3 du Chapitre 1 du titre III des statuts de l'Agglomération d'Agen, relatif aux compétences exercées par l'Agglomération d'Agen,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE

1/ D'ABROGER ET DE REMPLACER la délibération n° DCA_047/2020 en date du 23 juillet 2020, relative à la représentation de l'Agglomération d'Agen au Conseil d'Administration de l'Office Public d'Habitat « Agen-Habitat »,

2/ DE DECIDER, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin à bulletin secret,

3/ DE DESIGNER les personnes nommées ci-dessous pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office Public d'Habitat « Agen-Habitat » :

Collège	Nombre	Administrateurs
Collectivité (élus au sein de l'AA)	6	<ul style="list-style-type: none"> - M. Jean DIONIS du SEJOUR - M. Bruno DUBOS - Mme Maïté FRANCOIS - Mme Baya KHERKHACH - M. Mohamed FELLAH - M. Jean-Jacques MIRANDE
Personnalités qualifiées	7	<ul style="list-style-type: none"> - Mme MASSALAZ - Mme RICHARD - Mme GALLISSAIRES - M. DUPEYRON - M. BONNEAU - Mme DELCROS - M. LOUART
Association d'insertion	1	<ul style="list-style-type: none"> - M. GONELLE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 16 / 09 / 2020

Télétransmission le 16 / 09 / 2020

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président

Jean DIONIS du SEJOUR